

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2016.

(En 1000 DT)

Période	4 ^{ème} trimestre 2016	4 ^{ème} trimestre 2015 (Chiffres certifiés)	au 31 Décembre 2016	au 31 Décembre 2015 (Chiffres certifiés)
1- Produits d'exploitation bancaire	171 165	144 583	621 861	602 374
• Intérêts et revenus assimilés	120 887	106 799	431 462	445 804
• Commissions en produits	22 828	19 085	81 903	71 753
• Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22 490	15 597	79 560	62 821
• Gains sur portefeuille-titres d'investissement	4 960	3 102	28 936	21 996
2- Charges d'exploitation bancaire	82 631	85 230	327 798	346 439
• Intérêts encourus	80 421	83 534	319 818	339 200
• Commissions encourues	2 210	1 696	7 980	7 239
3-Produit Net Bancaire	88 534	59 353	294 063	255 935
4- Autres produits d'exploitation	349	404	1 431	1 600
5- Charges opératoires :	27 413	25 867	105 446	98 190
• Frais de personnel	20 630	19 653	78 902	73 842
• Charges générales d'exploitation	5 064	4 341	19 708	17 945
• Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	1 719	1 873	6 836	6 403
6- Structure du Portefeuille	-	-	1 794 408	1 476 770
• Portefeuille- titres commercial	-	-	599 962	905 996
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	1 194 446	570 774
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	5 890 736	5 971 463
8- Encours des dépôts	-	-	5 116 107	5 142 391
Dont ;				
• Dépôt à vue	-	-	1 385 499	1 368 092
• Epargne	-	-	1 284 680	1 136 508
• Placement à terme	-	-	2 334 150	2 522 267
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	914 129	911 881
10- Capitaux propres (*)	-	-	643 924	644 284

(*) les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 31/12/2016 et après affectation du bénéfice au 31/12/2015.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

Durant l'année 2016 comparé à la même période de 2015.

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, ont atteint 5 890,7 millions de dinars, soit une diminution de 80,7 millions de dinars ou 1,4%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 5 116,1 millions de dinars soit une régression de 26,3 millions de dinars ou 0,5%.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 914,1 millions de dinars compte tenu notamment du nouvel emprunt subordonné Amen Bank 2016-1 de 70,0 millions de dinars clôturé le 21 novembre 2016 et du règlement des échéances de la période.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 19,5 millions de dinars ou 3,2% par rapport à la même période en 2015.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une diminution de 18,6 millions de dinars ou 5,4%, passant de 346,4 millions de dinars en 2015 à 327,8 millions de dinars pour la même période de 2016.

Le Produit Net Bancaire a atteint 294,1 millions de dinars contre 255,9 millions de dinars au cours de 2015 soit une hausse de 38,2 millions de dinars ou 14,9%.

Nouveaux produits

CREDIM EXPRESS

AMEN BANK vient de lancer un nouveau produit CRIDIM EXPRESS, un crédit habitat qui permet, aussi bien aux clients, qu'aux non clients de la banque, d'acheter un bien immobilier auprès d'un promoteur immobilier, dont le projet a été financé par Amen Bank.

Grâce au partenariat avec ces Promoteurs Immobiliers, Credim Express offre à ses bénéficiaires des conditions de financement avantageuses, des formalités simplifiées et des délais réduits.